



TROPHEE



REGIONAL DES JEUNES CYCLISTES



CALEDONIENS

UNE ORGANISATION DU CCPS ET DU CRCNC POUR LES JEUNES

PRESENTATION

Le Trophée Régional des Jeunes Cycliste de Nouvelle Calédonie est une adaptation locale du TRJVTT ou du TNJVTT qui est une compétition règlementée par la FFC.

Notre formule locale a pour but de confronter nos jeunes cyclistes sur les différentes activités du vélo existant au pays.

A travers ces échanges sportives et performances de nos jeunes, on "pourra évaluer" et récompenser les écoles de vélo des clubs.

Règlements de référence : Titre IX Ecole de vélo.

PARTICIPATION

Ce Challenge est ouvert aux jeunes filles et garçons, **U7, U9, U11, U13, U15**, (de poussins aux mimines licenciés), (de 7 à 14 ans).

Pour espérer le titre de **Vainqueur du TRJC NC**, il faut **obligatoirement** participer à toutes les épreuves.

Toutefois, un compétiteur peut participer à son épreuve favorite

Nb : petit aménagement pour les filles, elles vont concourir dans la catégorie inférieure à leur catégorie d'âge Et seront classées comme les garçons sans distinction...

La participation aux épreuves se fera **obligatoirement** avec le matériel adapté, avec les protections réglementaires selon les règlements de la FFC.

Les inscriptions se feront par le biais des clubs, ou par "Inlive.nc" les listes parviendront au comité une semaine avant la date de la manifestation, avec la totalité des frais d'engagement, **2000 F par concurrent pour le TRJC NC**

Un capitaine d'équipe adulte et un assistant mécano seront désignés par les clubs pour accompagner les compétiteurs, ils seront **les seuls interlocuteurs** du comité d'organisation.



LES EPREUVES

VTT

3 épreuves :

La maniabilité : une épreuve d'agilité et de franchissement. Il faudra franchir des obstacles naturels ou artificiels le plus vite possible, sans faute.

En cas de "non franchissement" ou de faute, des pénalités en secondes seront ajoutées au chrono.

L'épreuve se déroulera le **13 Mai 2023** sur le terrain Lagarde "la butte de Magenta", à 13h00 à 17h00 environ



A "top" départ, on doit franchir le giratoire obligatoirement dans le sens de la circulation et choisir l'un de ces 4 "brins" de parcours à tour de rôle en repassant par la ligne de départ... on évalue le temps total et les pénalités

Le parcours sera délimité par des barrières Vauban pour éviter l'intrusion des spectateurs, les assistants et les arbitres sont autorisés dans l'enceinte du parcours





L'épreuve de Slalom parallèle sera la nouveauté cette année....

Deux compétiteurs vont s'élancer en même temps sur une même piste en franchissant un tracé identique.

Deux descentes, on prendra le meilleur temps des deux descentes pour déterminer un classement individuel.



Ces tracés peuvent être modifiés par l'organisation

→ Le chrono total (maniabilité, XCO et slalom) sera transformé en points suivant le tableau FFC joint, on prendra en compte les temps des deux activités avec les pénalités acquises sur l'épreuve de maniabilité pour déterminer le vainqueur de l'épreuve de VTT (voir Annexe 1 : Tableau de points)



ROUTE

2 épreuves

Le CLM se déroulera sur le site "Les Boucles de Tina" le 23 septembre 2023

L'épreuve de CLM, de 2 à 4 kms en fonction des catégories est conforme aux règlements FFC, se déroulera en matinée de 9 :00 à 11 :00 environ



L'épreuve en circuit déroulera le **23 septembre 2023** sur le site "Les Boucles de Tina" de 13 :00 à 16 :00 environ

→ L'épreuve en circuit, 10, 15, 30, 40 kms en fonction des catégories,

→ Le cumul en points de deux activités piste définira le vainqueur de l'épreuve Route

Le tracé peut être modifié par l'organisation



BMX

2 épreuves

Une épreuve de **chrono** se déroulera le 22 et 23 juillet 2023 sur le site de Koutio de 9h00 à 16h00 environ



Le chrono s'effectue sur un tour lancé....

Le tournoi **poursuite** se déroulera dans la continuité de l'épreuve précédente ou le lendemain.

Tous les coureurs d'un même groupe se rencontrent et un classement est établi en fonction des matchs gagnés ou perdus



→ Le cumul en points de deux activités piste définira le vainqueur de l'épreuve BMX





PISTE

3 épreuves

Une épreuve de **vitesse, sur 250 m** se déroulera le 26 Août 2023 sur le vélodrome de Bourail, de 13h00 à 18h00, ou à Noumea...

La **course aux points, 2 sprints** ou **3** selon les catégories pour définir le classement, les points du sprint de l'arrivée comptera pour double, en fonction des catégories, 2 kms, 4 kms, 8 kms, 12 kms.

L'épreuve de **scratch**, la nouveauté de cette année, se déroulera sur une distance déterminée en fonction des catégories, 1 km, 1.5 km, 2 km, 2.5 kms.

- **Rappel du règlement** : le coureur doublé par le peloton est immédiatement éliminé, il doit sortir de la piste aussitôt au niveau de la ligne d'arrivée.

→ Le cumul en points de trois activités piste définira le vainqueur de l'épreuve Piste

Nb : Les organisateurs se réservent le droit de changer l'activité proposée ou le site, mais vous serez informés







VELOS ET EQUIPEMENTS

Pour être autorisé en course, chaque participant doit posséder le matériel adapté ainsi que les protections obligatoires :

- ROUTE

- 1 vélo de Route en bon état de marche, état du vélo satisfaisant et répondant aux normes FFC, avec les développements adaptés à la catégorie de l'enfant.
- 1 casque en bon état pour les deux épreuves (jugulaire sanglée durant la course).
- 1 paire de chaussures de cyclisme Route et VTT ou une paire de chaussures de sport fermée
- 1 paire de gant

- VTT

- 1 vélo de VTT (roues de 26' – 27,5' – 29' uniquement) en bon état de marche, état du vélo satisfaisant répondant aux normes FFC).
- 1 casque en bon état pour les deux épreuves (jugulaire sanglée durant la course).
- 1 casque avec mentonnière si possible
- 1 paire de chaussures de cyclisme Route et VTT ou une paire de chaussures de sport fermée
- 1 paire de gant

- BMX

- 1 vélo de BMX (roues de 20 ou 24 ' en bon état de marche, état du vélo satisfaisant répondant aux normes FFC.
- 1 casque en bon état pour les deux épreuves (jugulaire sanglée durant la course), de préférence un casque intégral monocoque
- 1 paire de chaussures de sport fermée
- 1 paire de gant couvrant le bout des doigts
- Des chaussettes couvrant les chevilles
- Des protections aux coudes et aux genoux, recommandées

- PISTE

- 1 vélo de PISTE en bon état de marche, état du vélo satisfaisant répondant aux normes FFC.
- 1 casque en bon état pour les deux épreuves (jugulaire sanglée durant la course)
- 1 paire de chaussures de sport fermée
- 1 paire de gant

- Le dossard attribué lors de l'inscription doit être toujours visible, aussi bien sur le vélo que sur le Maillot ou le casque, sa position doit respecter les instructions, et **ce pendant toute l'épreuve.**
 - Il est individuel, interdit de changer avec un autre concurrent (élimination directe, sans recours).
 - La perte du dossard ou de la plaque cadre entraîne une disqualification immédiate (pas de remplacement possible sur place).

Des commissaires de course contrôleront la conformité du matériel, avant que les compétiteurs pénètrent dans le parc réservé avant le départ des courses.



DISPOSITIONS PARTICULIERES

Accès à la course et Autorisation de départ :

Pour pouvoir prendre part à la course et être autorisé à prendre le départ, chaque coureur **DOIT OBLIGATOIREMENT** :

- Avoir fait valider le contrôle de son vélo par les Commissaires en charge de celui-ci
- Avoir émarginé la feuille de course
- Avoir un équipement conforme et en règle

Les Licenciés doivent être en tenue officielle de Club et l'uniformité des tenues de Club est obligatoire.

Le contrôle des vélos et de l'équipement se poursuivront également sur la ligne de départ. Tout participant ayant un vélo et un équipement non conforme sera mis Hors Course, pour éviter des accidents

En course :

Les coureurs doivent **OBLIGATOIREMENT** respecter plusieurs points :

- Être fair-play et respectueux de l'organisation et des autres participants.
- Ne pas couper ou sortir de la piste, **SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.**
- Les coureurs avant ont la priorité sur les coureurs rattrapant.
- Les coureurs annoncent leur dépassement aux rattrapés.
- Ne pas faire demi-tour sur le parcours **SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION.**
- Ne pas rester au milieu de la piste après un incident mécanique ou physique.

Le non-respect de ces règles ou l'utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des Autres concurrents entraînera **la mise hors course immédiate et la disqualification du coureur**

concerné. Le coureur est seul responsable de son parcours.

Les parcours :

Ils doivent être respectés.

Les classements :

Un barème de points fixés par la FFC sera attribué à chaque compétiteur en fonction de son classement.

A la fin de chaque épreuve un classement est défini, les récompenses seront offertes lors de la cérémonie protocolaire de fin du **TRJC NC.**

Le compétiteur ayant obtenu les plus de points sera déclaré lauréat du TRJC NC, **mais il devra aussi avoir effectué toutes les épreuves.**

Les classements seront établis par catégories d'âge.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Les podiums et protocoles :

La participation des vainqueurs aux cérémonies protocolaires est **OBLIGATOIRE.**



L'absence d'un coureur au protocole entraîne automatiquement l'annulation de son classement.

Un nouveau classement sera alors établi.

Les participants doivent se présenter à la cérémonie protocolaire en **tenue de coureur**, sauf contre-indication de l'organisation.

Les pénalités :

Non présentation de la licence → Refus de départ

Non-respect des emplacements réservés aux partenaires officiels sur les plaques de cadre (art 9.9), **au départ** → Refus de départ

Changement de vélo (art 9.10) → Mise hors course

Assistance matérielle extérieure (autre que la personne autorisée) durant l'épreuve : (art 11.19), (art AN.19) → Mise hors course

Absence sur un contrôle de passage : (art 10.15), (art 11.5), (art AN.12) → Mise hors course

Circulation en sens inverse du circuit : (art 10.14), (art 11.4), (art AN.13) → Mise hors course

Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : (art 13.19) → Pénalités 50 points

Non-respect du parcours : (art 10.15), (art 13.20), (art AN.14) → Mise hors course

Non port des équipements individuels de sécurité → Refus de départ (art 10.16 et 17), (art 11.22 et 23), (art 12.5 et 7), (art 13.7), (art 13.13), (art 13.14), (art AN.5), (art AN.6)

Tout concurrent surpris à jeter des déchets, papiers, chambres à air ou autres objets sur le parcours en dehors des zones techniques → Mise hors course

Le port de caméra sur le casque et sur le plastron est rigoureusement interdit : Constaté au départ → Refus de départ ; Constaté à l'arrivée → Mise hors course

Les réclamations :

Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou le comportement des autres concurrents doivent être déposés "oralement, calmement, sans agressivité" par le coureur et le délégué de club dans un délai de 15 minutes maximum après sa course. Le ou les protagonistes du litige seront entendus l'un après l'autre.

Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 15 minutes après l'affichage des Résultats et sous les mêmes conditions.

Le collège des Commissaires et Arbitres règlera le différend immédiatement en se réunissant sur place.

Tout concurrent mis en cause devra être entendu par le collège des Commissaires et Arbitres.

Droits d'inscription :

Aucun remboursement ne sera effectué, ni en cas désinscription, ni en cas de disqualification et ni en cas d'annulation due aux conditions météorologiques. Une date de report de l'épreuve pourra être trouvée.



L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas d'interruption volontaire ou non de la course. Aucun Recours, ni remboursement ne pourront être demandés.



L'organisateur souscrit, pour sa part, une assurance Responsabilité Civile pour le Challenge auprès de GRAS SAVOYE, Cabinet de Courtage agréé par la FFC.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradations, de vols ou autre, sur l'ensemble du site De la manifestation, ainsi que pendant la durée des épreuves.

Des photos et des vidéos seront réalisées tout au long de la manifestation. Le consentement de la diffusion des images est donnée par l'ensemble des participants et leur entourage. Il n'y aura donc aucune redistribution en numéraire des droits à l'image.

LA PROMOTION DU CYCLISME AU FEMININ

Le CCPS dans le cadre de la promotion du **cyclisme au féminin** propose aux mamans, aux femmes cyclistes licenciées qui le souhaitent d'y participer.

Elles pourront concourir avec leur fils, leur fille, peut-être, mais en respectant ce règlement.

Elles vont concourir dans la catégorie **"minimes"**.

Il n'y aura ni classement spécifique, ni aucun aménagement au règlement.

Elles ne pourront pas être déclarées "Championne", mais le CCPS va encourager leur participation.



BULLETIN D'INSCRIPTION COUREUR MINEUR (LICENCIE)

L'inscription vaut tacite acceptation du règlement particulier et de la réglementation F.F.C.

(Consultable sur le site www.ffc.fr/reglementation-federale)

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : F - H

Adresse mail :

Téléphone :

Ville de Résidence :

Nom du Club :

Licence N° :

Droits d'inscription :

- | | | |
|--|-----------------|-----|
| - TRJC NC complet (les 4 jours) | 2.000 F. | () |
| - Course de VTT du 13 Mai 2023 | 2.000 F. | () |
| - Course sur route du 12 juin 2023 | 2.000 F. | () |
| - Course de BMX du 22 et 23 juillet 2023 | 2.000 F. | () |
| - Course sur piste du le 26 Août 2023 | 2.000 F. | () |

Règlement :

- Espèces ()
- Chèque () Banque : N° de chèque :

(Mettre les chèques à l'ordre de CCPS NC)

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné (NOM – Prénom) :

Adresse mail :

Téléphone :

Responsable légal de (NOM – Prénom) :

Né le :

à :

En qualité de :

autorise : mon fils - ma fille

A participer au TRJC NC organisé par le CCPS et le CRC NC

Mon enfant suivra les indications qui pourront être données et se conformera aux décisions de la direction de course. J'autorise les responsables du club organisateur à prendre, en cas de besoin, toute décision jugée utile à la santé de mon enfant.

A

Le / /

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »



Annexes

Le tableau de points

Places	Points	Places	Points	Places	Points	Places	Points
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

L'aménagement du site au départ de l'épreuve route

